



COMMUNIQUÉ DE PRESSE: DES DROITS DE BREVET SONT APPLIQUÉS CONTRE RESO

Milan (5 novembre 2025) – [Cardo Systems](#) a engagé une action en justice afin de protéger ses brevets contre la contrefaçon, notamment par la marque RESO dans 18 pays européens. Cardo se réserve le droit d'étendre cette action à d'autres territoires.

Aujourd'hui, à l'occasion du salon EICMA, [Cardo Systems](#) a fait appliquer l'injonction préliminaire fondée sur le brevet européen n°4 240 194, et a obtenu gain de cause auprès de la division locale de Milan du Tribunal unifié des brevets (UPC) : Les produits de contrefaçon du support magnétique Cardo Air Mount visé sont les modèles Pilot Pro et Pilot Neo de la marque RESO, ainsi que toute autre déclinaison.

Alon Lumbroso, PDG de Cardo, a déclaré :

« Nous collaborons activement avec d'autres marques avec des échanges de technologies telles que notre Universal Communication Solution (UCS) et notre Active Noise Cancellation (ANC). Nous valorisons les partenariats fondés sur le respect et la réciprocité. Cela étant dit, nous sommes tout aussi déterminés à défendre et à faire respecter nos brevets, qui sont le fruit du travail acharné de nos équipes. »

Pour toute question ou demande d'information, veuillez contacter : press@cardosystems.media